



Ecole d'infirmiers de bloc opératoire

Hôpitaux Civils de Colmar



**Formation complémentaire
pour la réalisation de certains
actes professionnels en bloc opératoire
par les infirmiers**



2021/2022



Dates limites d'inscription :

- ◆ session d'automne : 25 octobre 2021
- ◆ session de mars : 25 février 2022
- ◆ session de juin : 20 mai 2022

Contact :

École d'Infirmiers de Bloc Opératoire
Hôpitaux Civils de Colmar
68024 COLMAR CEDEX

☎ : 03 89 12 46 50

💻 secibode.ecoles@ch-colmar.fr

Participants :

Infirmiers exerçant au bloc opératoire détenant l'autorisation temporaire délivrée par la DRDCS d'exercer les activités relevant de l'alinéa 1b de l'article R 4311-11-1 du Code de la santé publique

Nombre : la session est assurée pour des groupes de 60 personnes avec un seuil minimum de 30 participants

Durée règlementaire :

3 jours soit 21 heures d'enseignement

Calendrier :

Session 2021 :

- ◆ 15, 16 et 17 novembre

Sessions 2022 :

- ◆ 16, 17 et 18 mars
- ◆ 13, 14 et 15 juin



Coût : 980 €

Les pauses et repas sont à la charge des participants

Attention : formation non éligible au CPF

Objectif :

Obtenir une attestation de suivi de la formation complémentaire telle que décrite dans l'arrêté du 26 avril 2021 qui sera délivrée à l'issue de la session

Moyens pédagogiques :

- ◆ cours magistraux
- ◆ apports de connaissances

Programme :

- ◆ conforme aux dispositions de l'annexe 3 de l'arrêté du 31 juillet 2019
- ◆ cadre règlementaire de l'exercice des actes de l'alinéa 1b de l'article R4311-11-1 du Code de la santé publique
- ◆ définitions et principes de l'aide à l'aspiration, l'exposition et l'hémostase
- ◆ risques liés à l'exercice des trois activités

Horaires :

9 heures à 17 heures, pause déjeuner incluse

La présence des stagiaires est obligatoire sur l'intégralité des heures dispensées pour obtenir l'attestation

Lieu de la formation :

École d'Infirmiers de Bloc Opératoire
Centre de formation des professions paramédicales
Hôpitaux Civils de Colmar